

Procès verbal du conseil d'école du jeudi 18 juin 2020 à 18h30

<u>Education Nationale</u> : Présents :		<u>Représentantes des parents d'élèves</u> :	<u>Représentants municipaux</u> :
Directrice de l'école et Présidente : Mme Pilache Loze,		Présentes : Mr	Mme Breguet :
Enseignantes de l'école : Mmes Jouclas-Mouchet, Martin et Fontenay,		Thomasse, Mmes	conseillère municipale suppléante
Excusées : Mme Champagnac (Inspectrice de l'Education Nationale).		Guerin Ilunga, Alves	

**1– Fonctionnement du Conseil d'école**

**1.1 Rappel des conditions particulières du conseil d'école liées au respect du protocole sanitaire**

Un rappel des conditions particulières de ce conseil d'école a été fait. Le respect du cadre sanitaire a permis de faire cette réunion en présentiel.

**2.2 Rappel des compétences du conseil d'école**

Le règlement est connu par tous les participants.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Jouclas-Mouchet (enseignante)

**2- Restauration scolaire et hygiène : point Mairie**

**2.1 Mise en place nettoyage et désinfection avec le protocole**

Usage d'un produit virucide (plus fort que bactéricide). Des produits ont été mis à disposition, ainsi que des traçages. Des masques ont été distribués aux personnels municipaux.

Les repas et la garderie ont été adaptés.

Le protocole prend énormément de temps à toute l'équipe, y compris les ATSEM. Le nettoyage des locaux est en accord avec le protocole. La question de la prise de température des élèves est soulevée : les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes.

**2.2 Organisation de l'accueil des élèves sur les temps périscolaires : cantine / garderie depuis la réouverture des écoles**

Les accueils périscolaires ont fonctionné normalement. Seul l'accueil du matin n'était pas assuré.

Une grande majorité d'enfants fréquentent le restaurant scolaire.

Les classes étaient mélangées sur le temps périscolaire en raison du très petit effectif dans le respect de la distanciation sociale en rigueur.

**3- Vie scolaire**

**3.1 Bilan école avec le protocole sanitaire : nombre d'enfants accueillis (prioritaires et non prioritaires)**

Le bien-être des enfants a toujours été une priorité. L'organisation de la réouverture très progressive des écoles a été décidée en conseil des maîtres en tenant compte des spécificités de l'école et de l'équipe comme demandé par le Ministère. Le projet de réouverture a été exposé aux têtes de liste des fédérations de parents par visio conférence le jeudi 7 mai. Elles ont été associées à la rédaction du mot à destination des familles envoyé le même jour.

Depuis le 12 mai, les capacités d'accueils ont évolué : augmentation progressive des effectifs (passage de 5 élèves par groupes à 8 élèves), et du nombre de groupes (ouverture d'un troisième groupe début juin contre deux groupes initialement). Les accueils ont été priorisés selon les directives ministérielles. Il a été possible de proposer 2 jours d'accueil aux élèves de Grande section dont les familles étaient volontaires. Dans la mesure du possible, les désistements parfois connus à la dernière minute sont remplacés.

Chaque famille informée de l'accueil de son enfant a reçu une fiche de recommandations. La communication par mail a été privilégiée. Certaines familles prioritaires se sont fait connaître tardivement (la seconde semaine du mois de juin).

Les parents demandent si un document était demandé pour justifier les priorités. L'équipe répond qu'aucune pièce n'a été demandée après le 11 mai.

Les parents auraient souhaité davantage de communication, même seulement pour informer les familles qu'il faut attendre des informations. L'équipe répond que cette communication a été mise en place selon les moyens disponibles.

Environ une cinquantaine d'élèves a pu revenir à l'école avant le 22 juin.

Les parents soulignent le côté positif de la bonne mise en place du protocole.

**3.2 Rentrée 2020-2021**

Afin de permettre aux futurs élèves de découvrir leur école, pendant la période de confinement, la directrice a

envoyé à chaque famille un Powerpoint présentant les endroits clés de l'école ainsi que la démarche à suivre afin de pouvoir poursuivre les inscriptions administratives. Actuellement, la directrice propose des entretiens téléphoniques à chaque famille pour répondre à leurs éventuelles questions et surtout pour poursuivre la prise en contact individuelle. La Mairie est en cours d'élaboration de films avec pour objectif de permettre aux futurs élèves de faire une visite virtuelle de l'école, projet similaire. Actuellement, aucune information concernant les modalités d'accueils des enfants pour la rentrée scolaire prochaine n'est connue.

-Equipe pédagogique : elle reste inchangée. Seul(e) l'enseignant(e) décharge de la directrice n'est pas connu(e).  
-Effectifs de rentrée : à ce jour, les effectifs sont les suivants : 30 PS, 33MS et 41GS soit effectif total de 104 élèves. Ces effectifs ne tiennent pas compte des éventuelles demandes de dérogation hors commune. La moyenne par classe est donc à ce jour de 26 élèves. La structure des classes reste identique.

### 3.3 La coopérative scolaire : Bilan

Avec la fermeture des écoles, les projets prévus ont été annulés. Il est à noter qu'aucun argent n'a été perdu (arrhes ou avances déjà versés) du fait des annulations avec la sortie de fin d'année.

L'école remercie la Mairie pour sa participation dans la caisse des écoles qui s'élève cette année à 1605,96 euros, somme identique à l'année précédente.

L'ensemble de l'équipe de l'école ainsi que les familles remercient Delphine Alves pour la réalisation des photos de classe. Ce projet permettra à chacun d'avoir un souvenir de cette année à l'école.

### 3.4 Organisation des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

A la rentrée, une commission électorale sera constituée par la directrice, une enseignante et deux représentants des parents d'élèves pour définir le calendrier électoral. L'organisation humaine pour la préparation et la réalisation des élections seront abordées. Les membres du conseil avaient souhaité que les familles puissent voter par correspondance et en présentiel. L'évolution du protocole sanitaire permettra de voir si ces 2 modes de vote pourront être maintenus.

## **4- Partie Pédagogique**

### 4.1 Continuité pédagogique assurée par les enseignantes en présentiel et distanciel

Les enseignantes ont toutes tenu à poursuivre la continuité pédagogique avec leurs élèves. Lorsque les enseignantes ont démarré le distanciel, elles se sont attachées aux axes suivants :

- priorité à des activités nécessitant le moins possible d'impressions, adapter les séances afin qu'elles soient lisibles et compréhensibles par tous,
- proposer des activités en rapport avec le programme dans tous les domaines d'apprentissage,
- proposer des activités correspondant à tous les niveaux,
- favoriser le lien entre les élèves par des projets ludiques et fédérateurs: mise en place de défis , la grande lessive, le carnaval,....

La directrice les remercie pour leur dévouement et leur adaptabilité à ces nouveaux modes de fonctionnement. La continuité pédagogique mise en place par chacune dès le 16 mars a été une priorité. A partir du 12 mai l'enseignement proposé a été le même en présentiel et en distanciel.

Jusqu'au 2 juin, les enseignantes avaient 1 jour par semaine consacré au distanciel, contre ½ journée depuis.

Les parents soulignent que les contacts avec leur maîtresse ont été précieux durant le confinement.

Les maîtresses ont essayé de s'adapter au cours du temps et ont eu besoin de feedback de la part des parents. Elles insistent sur ce dernier point.

### 4.2 Les livrets de réussites

L'école fonctionne avec le livret rouge qui met en évidence les progrès réalisés au cours des 3 années de maternelle. Le dernier trimestre de GS est aussi clôturé par la remise de ce carnet et d'une fiche attestant de l'atteinte de compétences. La période que nous venons de traverser a bouleversé ce dernier trimestre et n'a pas permis de compléter le livret rouge. Les mails de passage à niveau attestent donc l'atteinte des compétences de chaque enfant lui conférant le passage au niveau supérieur.

Il semblait important qu'il y ait une trace des efforts demandés à chaque élève : les enseignantes ont souhaité attribuer à tous les enfants un diplôme « héros du confinement » qui sera inséré dans ce livret.

## **5- Sécurité et équipement**

### 5.1 Point sur les équipements informatiques

L'école ne dispose pas de matériel informatique (écran, connexion internet) propre permettant l'utilisation d'internet en classe ou dans une salle dédiée. Cette période de fermeture des écoles a obligé les enseignantes à multiplier les

ressources, les supports et les outils pédagogiques. Le wifi fait partie des outils qui permettent de diversifier les supports d'apprentissage. Le référentiel sur l'usage du WIFI en établissement scolaire dit qu'il peut être utilisé dans les écoles pour les élèves à partir de 3 ans, le tout dans une utilisation dite « non sauvage » : la mise en place d'un boîtier allumé et éteint après son utilisation est possible. La directrice demande aux participants du conseil d'école s'ils seraient d'accord pour que la demande d'équipement à la Mairie soit réalisée. Cette demande est validée, la demande officielle sera faite pour la rentrée scolaire prochaine. Mme Breguet répond que la Mairie doit se rapprocher auprès de l'Inspection de l'éducation nationale.

#### 6- Questions diverses posées par les fédérations

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

A Houilles, le jeudi 18 juin 2020

Le secrétaire

Pom Agnès Toudas Mouchet  
Béatrice Martin / 

Le président

